

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/120/7.5

Feuillet n° 131

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Subvention à RDE24

Au cours de l'année 2018, la Communauté de Communes a perçu les redevances de la commune de Coly : la redevance communautaire et la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019120-DE
Regu le 19/12/2019

La part revenant à l'Agence de l'Eau a été réclamée à la Communauté de Communes en 2019, date à laquelle la commune de Coly ne faisait plus partie de notre territoire. Par conséquent, la Communauté de Communes n'a pu reverser cette somme à l'Agence de l'Eau. RDE24, désormais le gestionnaire sur la commune de Coly, propose que la Communauté de Communes lui verse par subvention le montant de la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne soit 2328,25€, RDE24 s'engage à le reverser à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention à RDE24 d'un montant de 2 328,25€ correspondant au montant 2018 de la redevance de modernisation des réseaux de collecte de la commune de Coly,
- **CHARGE** RDE24 du versement de ladite somme à l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/12/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019120-DE
Reçu le 19/12/2019